

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung

Band: 9 (1931)

Heft: 5

Artikel: Stations publiques à préparation système Hasler-Hall

Autor: Roulet, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-873666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bedienungspersonal in seiner Tätigkeit behindert worden wäre. Die öffentliche Sprechstation an der HYSPA fand wegen ihrer neuzeitlichen Einrichtung und Gestaltung beim telephonierenden Publikum und im besondern bei weitgereisten Geschäftsleuten volle Anerkennung.

Die Einrichtung einer Zahlengeberanlage ist überall dort von Vorteil, wo öffentliche Sprechstationen mit Bedienung rege benutzt werden.

Es empfiehlt sich, die Zettel, die dem Publikum ausgehändigt werden, für die Telephonwerbung zu benützen.
A. B., Bern.

Stations publiques à prépaiement système Hasler-Hall.

Par M. Roulet, Yverdon.

Généralités. Le but de cet article est l'étude de l'influence que peut avoir sur le trafic l'augmentation du nombre des stations publiques de l'Administration des Télégraphes. Cette étude se rapportera aux stations installées à Yverdon, divisées en trois groupes. Le premier comprend les stations du quartier de la Gare, le second celles de la rue de la Poste et le troisième celles du Poste de Police.

En 1929, au mois de mars, la maison Hasler S. A. de Berne terminait le montage et mettait en service la nouvelle centrale B. C. d'Yverdon. Celle-ci comprend, entre beaucoup d'autres, une installation permettant de desservir les stations dites à prépaiement système Hasler-Hall. Ces stations furent mises à la disposition du public dans le courant de la deuxième quinzaine de novembre 1929. Elles sont au nombre de trois: la première dans le Hall de la gare aux voyageurs, la seconde au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Postes dans le Hall des guichets, la troisième enfin dans un petit local inoccupé au Poste de Police et aménagé par notre administration.

Premier groupe quartier Gare. Avant l'installation de la station à prépaiement, le public voyageur avait à sa disposition une station au buffet de la Gare et une au bureau du télégraphe de la gare voyageurs. Les statistiques des tableaux I et II nous donnent un aperçu du trafic pendant un an, 1928/1929 et 1929/1930. Avant l'installation de la station publique, le trafic des deux stations s'élevait à 4574 conversations locales et 4748 interurbaines. Ces deux chiffres passèrent respectivement à 5367 et 6391 soit une augmentation de 793 et 1643 ou 15,15% et 34,6% pendant la première année d'exploitation de station publique de l'Administration des Télégraphes.

Tableau I.

Trafic des stations décembre 1928 à novembre 1929.		
101 Poste de Police	locales	1052
	interurbaines	642
	Total	1694
124 Gare Voyageurs	locales	1134
	interurbaines	516
	Total	1650
399 Buffet Gare	locales	3424
	interurbaines	4210
	Total	7634
607 Appartement Gammeter	locales	16
	interurbaines	22
	Total	38

Total abonnés 124, 399, 607	locales	4574
	interurbaines	4748
	Total	9322
683 Stations publiques Télégraphe	locales	1667
	interurbaines	10325
	Total	11992

Tableau II.

Trafic des stations décembre 1929 à novembre 1930.		
101 Poste de Police	locales	645
	interurbaines	379
	Total	1024
498 Station publique, Poste de Police	locales	951
	interurbaines	831
	Total	1782
Total abonnés 101 498	locales	1596
	interurbaines	1210
	Total	2806
124 Gare Voyageurs	locales	968
	interurbaines	197
	Total	1165
399 Buffet Gare	locales	2655
	interurbaines	3725
	Total	6380
607 Appartement Gammeter	locales	38
	interurbaines	101
	Total	139
98 Station publique Hall Gare	locales	1706
	interurbaines	2368
	Total	4074
Total abonnés 124, 399, 607, 98	locales	5367
	interurbaines	6391
	Total	11758
298 Station publique Hall Poste	locales	1010
	interurbaines	1504
	Total	2514
683 Stations publiques Télégraphe	locales	1061
	interurbaines	9380
	Total	10441
Total abonnés 298, 683	locales	2071
	interurbaines	10884
	Total	12955

Des tableaux I et II, on peut conclure que le public n'utilise plus la station du bureau du télégraphe et qu'il donne la préférence à la nôtre. Une certaine catégorie de voyageurs, surtout des commerçants et marchands de bétail, contraints par leur métier à traiter leurs affaires au café, continuent à téléphoner depuis la station du buffet de la gare. Un grand nombre de voyageurs, qui auparavant n'aimaient pas entrer au buffet ou qui, craignant l'indiscrétion d'une station sans cabine, renonçaient à faire usage du téléphone, apprécient maintenant notre cabine du Hall. Celle-ci serait probablement encore mise davantage à contribution si nous avions pu l'installer sur le quai.

Groupe II, Hôtel des Postes. Dans ce quartier, le public disposait de deux stations situées au premier étage de l'Hôtel des Postes. Il y avait un gros inconvénient à monter trois escaliers. L'administration, pensant aux personnes âgées ou pressées par leurs affaires, installa une station publique au rez-de-chaussée dans le Hall des guichets de la Poste. Ici l'augmentation du trafic local, 24,23%, est réjouissante et supérieure à celle du premier groupe. Par contre, le trafic interurbain n'a pas augmenté dans les proportions où il aurait dû; seulement 5,41%. Tableaux I et II.

Groupe III, Poste de Police. Le public du centre de la Ville avait à sa disposition, à part les restaurants, la station du Poste de Police. Celle-ci, installée dans un local où chacun avait accès, n'offrait aucune garantie de discrétion aux usagers. Elle était, de ce fait, délaissée du public. Si la cabine du Poste de Police ne travaille pas encore comme nous oserions l'espérer, les tableaux I et II nous montrent que l'augmentation du trafic est réjouis-

sante: local 51,71%, interurbain 88,47%. Si cette cabine a contribué à une forte augmentation du trafic, c'est par contre celle dont le rendement est le plus médiocre, voir plus loin.

Publicité. Le public a appris par la voie des journaux l'ouverture de ces nouvelles stations publiques. A la Gare, les nombreuses inscriptions et affiches intérieures et extérieures attirent l'attention sur l'existence de la cabine du Hall. Il en est de même pour celle de la Poste. Ici les inscriptions pourront être complétées lorsque les transformations projetées dans cette partie du bâtiment seront terminées.

La cabine du Poste de Police est en retrait et peu visible pour le public. Des affiches ont été posées à plusieurs endroits. Un essai d'affiche lumineuse a donné un résultat négatif et a dû être abandonné.

Tableau III.

Recettes des conversations comparées 1929 et 1930 des stations publiques Bureau des Télégraphes et Hall Poste.

N° 683 1929 Télégraphes	N° 683 1930 Télégraphes	N° 298 1930 Hall Poste	Total 1930
5207.75	4899.90	796.25	5696.15

Rendement. Le tableau III nous donne un aperçu des recettes du groupe II Hôtel des Postes en 1928/1929 et 1929/1930 lorsqu'il y avait deux et ensuite trois cabines. Si l'augmentation des recettes n'est pas très forte, il faut prendre en considération la réduction des taxes de 19 h. à 8 h. à partir du 1er juillet 1929.

Tableau IV Provisions des stations publiques 1929—1930.

N° 98 Hall Gare	N° 298 Hall Poste	N° 498 Poste Police	Total prépaiement	N° 683 bureau Tg.	Total général
569.30	373.50	225.60	1168.40	1827.60	2996.—

Le tableau IV est une récapitulation des provisions encaissées en 1929/1930 aux cinq stations publiques de l'Administration. L'encaissement de 2996 fr. est une recette très appréciable.

Nous estimons que ces recettes doivent couvrir au moins les frais d'exploitation et d'abonnement des stations publiques. Le capital engagé pour

l'aménagement de ces stations a varié dans notre réseau entre 835 fr. et 1112 fr., tableau V. C'est la station publique Poste de police qui nous a le plus coûté, puisque nous avons dû aménager le local complètement à nos frais. Malgré cette dépense, l'Autorité municipale a demandé une location annuelle de 60 fr.

Tableau V Stations publiques à prépaiement.

N° Cabine	Valeur d'établissement	Frais annuels d'exploitation			
		Amortissement et intérêt 5½% 0	location, éclairage, nettoyage	taxe abt.	Total général
98 Hall Gare . . .	835.—	112.—	28.—	288.—	428.—
298 Hall Poste . . .	1022.—	138.—	18.—	288.—	444.—
498 Poste Police . .	1112.—	148.—	78.—	288.—	514.—
Total	2969.—	398.—	124.—	864.—	1386.—

Le tableau V nous montre les dépenses annuelles d'exploitation, y compris la taxe d'abonnement pour les stations à prépaiement. Une seule de celles-ci, la Gare, laisse un bénéfice des provisions après déduction des frais d'exploitation. Le déficit de la station du Hall de la Poste est minime. Les résultats des premiers mois de la deuxième année d'exploitation laissent entrevoir l'équilibre des recettes et des dépenses. Il est à prévoir, cependant, que nous serons probablement obligés d'interrompre l'exploitation de cette station pendant la durée des travaux

de transformation des locaux postaux (environ trois mois).

Le rendement de la station Poste de Police est fortement déficitaire. On peut pourtant espérer que, dans un ou deux ans, les provisions suffiront à couvrir les dépenses. Nous n'osons pas articuler le mot bénéfice pour cette station.

Nous avons tenu à nous rendre compte des conséquences que la perception unique de la provision de 10 et 20 ct. aura sur les recettes. Le tableau VI est la décomposition du trafic du mois de janvier

Tableau VI Stations publiques en comparaison des tickets et unités mois de janvier 1931.

N°	Cabine	Zone I			Zones II—IV			Total		
		tickets	unités	%	tickets	unités	%	tickets	unités	%
98	Hall Gare	59	63	6,8	121	138	2,48	180	201	11,6
298	Hall Poste	41	43	4,88	105	115	9,52	146	158	8,22
498	Poste Police	22	22	—	58	60	3,44	80	82	2,5
683	Télégraphes	98	122	24,5	423	561	32,62	521	683	31,08

1930 en tickets (usagers) et unités. On remarque que pour les stations à prépaiement, cette modification n'aura presque aucune influence sur les recettes. On peut en conclure que le public n'aime pas à doubler ses conversations depuis les stations à prépaiement. Il ne veut pas être coupé et invité à introduire la monnaie au cours de la conversation. Il n'en est pas de même pour les stations desservies par le personnel du guichet du télégraphe.

Fonctionnement. Il a été excellent dès le début de la mise en service de ces stations. Les quelques dérangements sont imputables en général à de fausses manipulations ou alors consistent en des défauts plutôt mécaniques qu'électriques. Nous en avons observé deux provoqués par une pièce de 50 ct. légèrement bombée, qui n'a pas glissé et a obstrué le passage.

Pendant seize mois, nous avons trouvé dans les

cassettes une seule pièce de 50 ct. hors cours. Un usager a pu faire fonctionner l'appel à la centrale en introduisant une pièce de 10 Reichspfennige dans l'ouverture des pièces de 20 ct.

Les différences entre les comptes établis d'après les tickets et l'argent trouvé dans les cassettes sont en général en faveur de l'administration. Le tableau ci-après donne les résultats de 1930.

	Déficit	Bénéfice
N° 98 Hall de la Gare	9,75	9,25
298 Hall Poste	3,15	15,20
498 Poste de Police	3,80	7,30
Total fr.	16,70	31,75

Nous concluons en remarquant que l'administration a tout intérêt à augmenter les stations qu'elle met à disposition du public, leur rendement étant assuré.

Verrechnung der Kautio eines Telephonabonnenten mit rückständigen Taxen und Gebühren und Rücktrittsentschädigung wegen vorzeitiger Aufhebung des Abonnements.

I. Eine Bankfirma in Zürich, deren Telephonanlage aus mehreren Zentralanschlüssen und Zweigstationen, einem halbautomatischen Verteilungsschrank und verschiedenen Spezialapparaten bestand, geriet im November 1928 in Zahlungsschwierigkeiten. Gestützt auf Art. 23 TVG und § 32 TO verlangte die Telephonverwaltung von dem Bankunternehmen zur Sicherstellung der Verbindlichkeiten aus dem Telephonabonnement (verfallene und laufende Telephontaxen und Gebühren und speziell eventuelle Rücktrittsentschädigung wegen vorzeitiger Aufhebung des Abonnements) eine Kautio von Fr. 18,000. Nachdem der gerichtlich bestellte Kurator der Bank insgesamt Fr. 5000 Kautionsbeträge geleistet hatte, wurde im

Januar 1929 über die Gesellschaft der Konkurs eröffnet. Die Telephonverwaltung berechnete ihre Konkursforderung in der Weise, dass sie die geleistete Barhinterlage von Fr. 5000 von ihrem Guthaben in Abzug brachte und insgesamt Fr. 13,735 im Konkurs anmeldete. Die Konkursverwaltung bestritt jedoch diese Verrechnung und machte geltend, dass die Kautio von Fr. 5000 nur zur Deckung der laufenden Gebühren im Betrag von zirka Fr. 1000 verwendet werden dürfe. Sie verlangte deshalb von der Telephonverwaltung Rückzahlung von zirka Fr. 4000 und setzte andererseits die Konkursforderung der Verwaltung einseitig auf Fr. 17,789 fest, so dass sich die Verwaltung auch für die in ihren Händen